MORBIHAN

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
ET DES MOBILITES
Agence technique
Départementale Sud-Est

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N°199

Travaux de purges, poutre de rives et de renouvellement de la couche de roulement

Communes de Saint-Armel et Sarzeau

Octobre 2026

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2026, le département du Morbihan a décidé de renforcer les rives de la chaussée et renouveler la couche de roulement de la RD199 entre le giratoire du Clos Salomon sur le territoire de la commune de Saint-Armel et le carrefour de Belle Croix sur le territoire de la commune de Sarzeau.
Les travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité des usagers.

Plan de situation

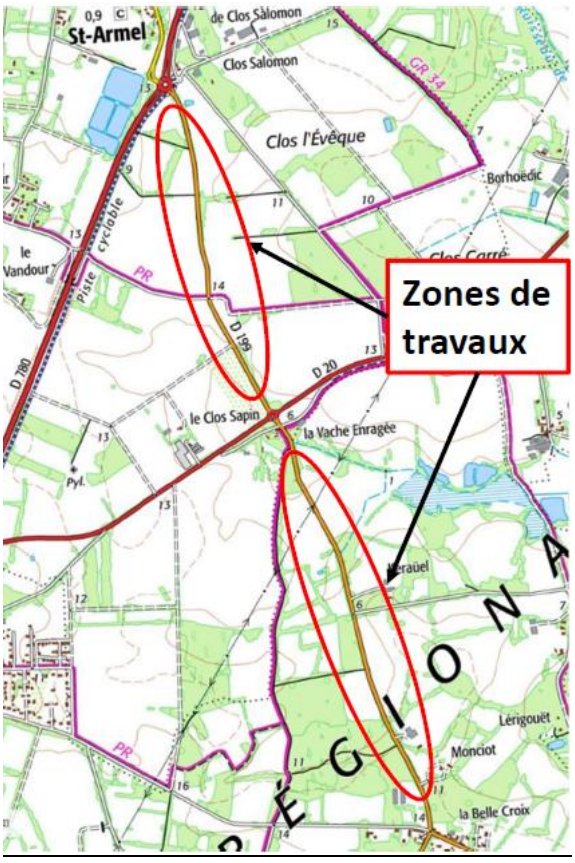

Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan
Maîtrise d'œuvre : Direction des infrastructures et des mobilités
(Suivi chantier : ATD Sud Est – SERD de VANNES/SAINT-AVE et MUZILLAC)
Montant de l'opération : 478 415€ TTC
Les travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA Bretagne.
Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Les travaux portent sur la création de poutres en rive de la chaussée en matériaux de type MACES (Matériau Auto compactant Essorable) et le renouvellement de la couche de roulement en béton bitumineux.

Organisation des travaux

Les travaux sont programmés à partir du 5 octobre pour une durée prévisionnelle de 4 semaines.

Information et déviations durant les travaux

Les travaux nécessiteront la mise en place d'une déviation du 5 au 30 octobre 2026. La chaussée restera fermée jour et nuit y compris les week-ends. Un sens de circulation sera mis en place pour les riverains, compte tenu de la largeur limitée de la chaussée (3.60 m à 3.80 m) lorsque le rabotage sera réalisé de chaque côté de la chaussée.

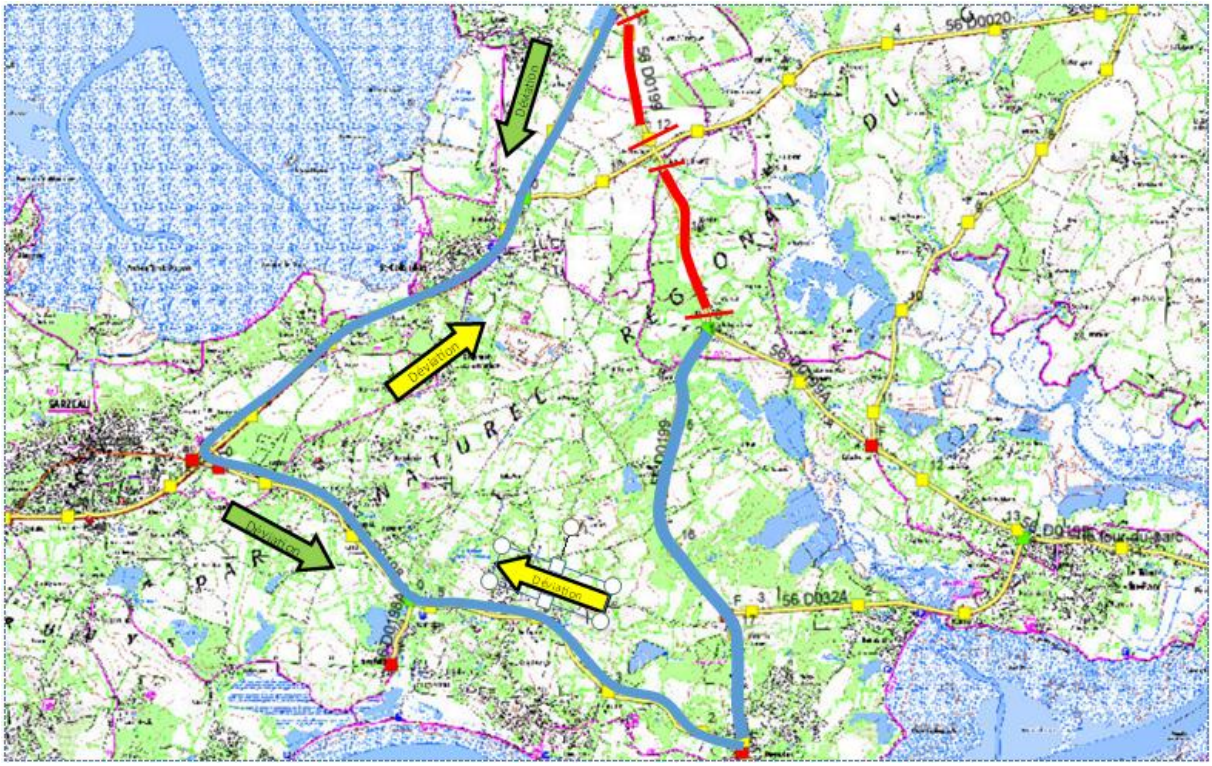

L'accès des riverains, commerce et service de secours sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Les services de transport ont été informés des contraintes et modalités de circulation à prendre en compte durant la période des travaux.

Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des Infrastructures et des Mobilités.

Contact avec les élus ou la presse :
Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11 – email : sarah.leborgne@morbihan.fr
Xavier DOMANIECKI (directeur DIM) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental
Ou voie électronique dans la rubrique:
https://www.morbihan.fr/contactez-nous/ ou par mail :
routes@morbihan.fr
Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.